

ROCMEC CONCLUT UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVEMENT À LA PROPRIÉTÉ ROCMEC 1



Vaudreuil-Dorion, Québec, le 24 octobre 2012 – Corporation minière Rocmec inc. (la « société » ou « Rocmec ») (TSXV : RMI) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu avec Shamrock One Capital, LLC (« Shamrock »), une partie sans lien de dépendance avec la société, un protocole d'entente en vertu duquel Shamrock accordera à Rocmec un prêt de 26 000 000\$ ne portant pas intérêt en échange d'une participation de 49% dans la propriété Rocmec 1 de la société, le tout selon les termes et conditions suivants :

- Shamrock fera des avances en espèces totalisant 26 000 000\$ conformément au calendrier suivant: (i) une somme de 2 000 000\$ le 15 novembre 2012, (ii) une somme de 14 000 000\$ le 15 décembre 2012 et (iii) une somme de 10 000 000 \$ le 15 janvier 2013;
- le montant de 26 000 000\$ décrit ci-dessus sera versé à une société à être formée par la société et Shamrock sous forme de coentreprise (joint venture) (la « coentreprise »), et la société cèdera son intérêt dans la propriété Rocmec 1 à la coentreprise;
- les avances totalisant 26 000 000\$ seront utilisées pour l'exploration et le développement de la propriété Rocmec 1, l'intention étant d'amener cette propriété à l'étape de la production commerciale;
- la société détiendra 51% des actions ordinaires émises et en circulation de la coentreprise et Shamrock détiendra le solde de 49%;
- il y aura quatre sièges sur le conseil d'administration de la coentreprise, Shamrock aura le droit de nommer deux membres de ce conseil et la société aura le droit de nommer les deux autres membres;
- Rocmec sera l'opérateur du projet en coentreprise ainsi que le gestionnaire de la propriété Rocmec 1;
- Shamrock aura un droit de premier refus sur la participation restante de 51% détenue par la société dans la propriété Rocmec 1;
- le prêt de 26 000 000\$ sera remboursé à Shamrock selon un flux de revenu divisé entre Shamrock et la société dans les proportions respectives de 70% et 30%, et ce remboursement débutera avec la première vente de minéral extrait de la propriété Rocmec 1 et se poursuivra à chaque vente subséquente jusqu'à ce que Shamrock soit remboursée intégralement;
- de telles obligations de remboursement seront sujettes à ce que la propriété Rocmec 1 génère des revenus;
- à la suite du remboursement intégral de Shamrock, tous les revenus générés par la propriété Rocmec 1 seront répartis entre la société et Shamrock dans les proportions de 51% et 49%, respectivement;
- la clôture de la transaction sera conditionnelle à ce que Shamrock complète et soit satisfaite d'une vérification diligente à être effectuée avant la signature d'un entente finale par la société et Shamrock relativement à la transaction envisagée.

La propriété Rocmec 1 est située dans le canton Dasserat, province de Québec sur les rives du lac Labyrinthe. Elle est à environ 35,4 kilomètres à l'ouest de la ville de Rouyn-Noranda et est facilement accessible depuis la route 117 et la route de gravier frontière séparant le Québec et l'Ontario et une route secondaire de gravier sur le site. La propriété comprend un puit vertical à deux compartiments d'une profondeur de 100 mètres et une rampe de 844 mètres donnant accès à cinq niveaux (50, 70, 90, 110 et 130 mètres). Sur ces niveaux, plus de 1700 mètres de travers-bancs et de galeries ont été foncées. Au cours des dernières années, Rocmec a conduit plusieurs campagnes de forage sur la propriété Rocmec 1. Toutes les campagnes de forage ont été conduites avec le raisonnement « forer pour la structure et foncées des galeries pour des teneurs ». Un rapport technique conforme à la norme 43-101 a été préparé par Système Géostat international inc. Ce rapport technique, qui est intitulé « Technical Report, Resource Update, Rocmec 1 Mineral Deposit, Abitibi West, Québec, Canada for Rocmec Mining Inc. » est daté du 25 mai 2010 et a été déposé par la société sur la base de données SEDAR le 1er juin 2010. Les résultats ont permis de délimiter un total de 119 500 onces et des ressources inférées d'or de 359 600 onces dans les catégories mesurées/indiquées en tenant compte d'une teneur de coupure de 3 gr/t, soit un standard de l'industrie.

Rocmec 1 Dépôt Minéralisé – Ressources Globales Classifiées à 3 g/t Au teneur de coupure

Classification	Tonnage	Au (g/t)	Oz (31.103 g)	Épaisseur Moyenne (m)	Volume (m3)	Surface (m2)
Mesurées	124 800	6.95	27 900	0.77	46 200	60 300
Indiquées	445 400	6.40	91 600	0.65	165 000	255 000
Total	570 200	6.52	119 500	0.67	211 200	315 300
Inférées	1 512 400	7.40	359 600	0.75	560 100	749 900

La société émettra un autre communiqué de presse à la signature d'une entente finale relativement à la transaction envisagée par la société et Shamrock. La transaction envisagée est sujette à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Rocmec est également heureuse d'annoncer la réalisation d'un placement privé pour un produit brut total de 25 000\$. Aux termes dudit placement privé, la société a émis 227 275 unités à un prix de 0,11\$ l'unité; chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription de la société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire additionnelle de la société au prix de 0,15 \$ l'action pendant 18 mois suivant la date d'émission du bon.

Les actions ordinaires ainsi que les bons de souscription ci-hauts mentionnés sont soumis à une période de restriction à la revente de quatre mois et un jour suivant leur date d'émission, expirant le 25 février 2013.

Le produit du placement servira au paiement de la vérification diligente à être effectuée par Shamrock, telle que décrite ci-dessus.

Il s'agit d'un dirigeant de la société qui a souscrit aux 227 275 unités aux termes du placement privé (la « participation d'initié »), constituant ainsi « une opération avec une personne apparentée » au sens attribué à ce terme dans le Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »). La participation d'initié est dispensée de l'obligation d'une évaluation formelle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 en vertu de la dispense prévue aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de ladite participation d'initié ou la contrepartie payée par cette personne n'excède pas 25% de la capitalisation boursière

de Rocmec. Rocmec n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la date de clôture du placement privé du fait que la participation d'initié n'avait pas été établie à ce moment.

Rocmec est active en exploration et dans le développement de ressources aurifères au Québec et au Pérou. L'entreprise détient un gisement aurifère avec ressources reconnues selon le Règlement 43 101, une usine modulaire de traitement ainsi qu'une licence exclusive du procédé de fragmentation thermique, une technologie utilisée pour l'exploitation de gisements filoniens.

Sa stratégie de croissance repose sur :

- Le développement de ses gisements aurifères avec l'objectif de générer des revenus de ses opérations,
- L'accroissement de la valeur de ses actifs miniers en priorisant de façon agressive l'exploration et la mise en valeur
- La commercialisation et l'utilisation de sa technologie de fragmentation thermique.

Pour de plus amples informations :

John Stella, Relations aux investisseurs (514) 718-7976 jstella@rocmeccom

André Savard, Président et Chef de la Direction (450) 510-4442 asavard@rocmeccom

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective. Tous les énoncés inclus dans les présentes qui ne sont pas des données historiques constituent de l'information prospective et cette information comporte des risques et des incertitudes de divers types. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte et les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ceux qui y sont prévus. Une description des hypothèses utilisées pour rédiger cette information prospective et une description des facteurs de risque qui peuvent faire en sorte que les résultats réels soient très différents de l'information prospective figurent dans des documents d'information continue de Rocmec déposés sur le site internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Rocmec ne s'engage pas à mettre à jour l'information prospective, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Corporation Minière ROCMEC Mining Inc. 162, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L1
Tél: (450) 510-4442 Téléc: (450) 510-9901 www.rocmeccom